



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3768

Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association "Les Lions du 8e", pour l'organisation de la deuxième manche du Championnat de France de tir à l'arc de D2, le samedi 19 et le dimanche 20 mai 2018

Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3768 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 2 000 EUROS A L'ASSOCIATION "LES LIONS DU 8E", POUR L'ORGANISATION DE LA DEUXIEME MANCHE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR A L'ARC DE D2, LE SAMEDI 19 ET LE DIMANCHE 20 MAI 2018 (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association « Les Lions du 8^e », dont le siège social est situé 67 rue Pierre Delore à Lyon 8^e, organise la deuxième manche du Championnat de France de tir à l'arc de deuxième division du 19 au 20 mai 2018, au Parc de Gerland dans le 7^e arrondissement.

Créée en 1989, l'association a pour objet l'enseignement et la pratique du tir à l'arc en loisir et en compétition.

Cette compétition réunira l'élite nationale des archers et l'association attend 1 000 spectateurs sur les deux jours.

Plus de 300 archers s'affronteront durant ces deux jours : le samedi, au tir qualificatif individuel à 50 mètres et 70 mètres ; le dimanche au tir qualificatif à 70 mètres et lors des finales par équipes.

La Fédération Française de tir à l'arc, le Comité Régional Rhône-Alpes de tir à l'arc, le Comité Départemental de tir à l'arc seront également présents ainsi que d'autres clubs de tir à l'arc de la métropole.

Les objectifs de l'association pour cette édition sont de :

- pérenniser cet événement à Lyon ;
- promouvoir cette discipline auprès du public lyonnais ;
- participer au développement de la pratique du tir à l'arc.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi d'organiser une compétition de qualité et de haut niveau dans cette discipline.

En 2017, l'association « Les Lions du 8^e » a reçu une subvention de 2 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement par délibération n° 2017/2780 du 27 mars 2017.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 2 000 euros allouée à l'opération, et le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 16 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 2 000 euros à l'association les Lions du 8^e.

Vu l'avis du Conseil des 7^e et 8^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

1- Une subvention de 2 000 euros est allouée à l'association « Les Lions du 8^e » pour l'organisation de la manifestation du championnat de France de tir à l'arc de deuxième division, du 19 au 20 mai 2018.

2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2018 sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, imputation 6574, fonction 415, nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT